



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

déchets ménagers

Question écrite n° 119893

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le ministre auprès du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, chargé des collectivités territoriales, sur les recommandations exprimées dans le rapport public thématique de la Cour des comptes intitulé « les collectivités territoriales et la gestion des déchets ménagers et assimilés ». Soulignant l'importance de rendre la planification plus opérationnelle, la Cour des comptes propose d'intégrer l'obligation de procéder à des analyses détaillées et comparées pour ce qui concerne les installations de traitement (incinération, traitement mécano-biologique) et de stockage des déchets ultimes à créer, au-delà d'une simple énumération et de la définition de leurs critères de localisation. Selon elle, ces analyses devraient notamment porter sur les perspectives en termes de gisements, sur une approche fiable des contraintes et débouchés en aval, sur les impacts des installations pour la santé et l'environnement, sur la dimension économique comparée des alternatives et sur leur localisation possible. Il le remercie de bien vouloir lui indiquer son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119893

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Collectivités territoriales

Ministère attributaire : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 2011, page 10960

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)